

quinces jours que la fiebure luy a ... pris elle a esté continue avec des redoublements des assoupissements et des souffrances horribles deux seignees du bras, deux du pied et tous les autres recours possibles l'ont tiré d'affaire. il est graces a dieu sans fiebure mais bien faible et commencera aujourd'huy a manger une soupe et a se lever quelques heures. je luy ay lû hier vôtre lettre en arrivant a zug il vous embrasse et vous mande, que n'estant point pressé pour des hommes [gemeint Rekruten zu werben] pour la compagnie aux gardes vous pouvez attendre les ocasions favorables et que pourveu que vous luy en fassiez une demie douseines pendant votre séjour en suisse cela sera sufisant, ainsy quand vous en trouverez de beaux et a un prix raisonable vous les prendrez. je vous embrasse mon cher neveu. vous pouvez songer de l'estat dont je sort, dieu seul peut m'avoir donné la force de le soutenir. j'embrasse monsieur l'abbé [B e a t J a k o b A n t o n Zurlauben] de tout mon coeur et luy demande de joindre les actions de graces aux miennent[!] sur sa bonté infinie dans cette ocasion il y a lieu d'esperer que m^r de zurlauben va jouir longtems d'une parfaite santé, car les évacuations qu'il a faite et la bile qu'il a rendu, ne peuvent se comprendre. il dit milles choses tendres a toute la famille aincy que moy. vôtre cofre ne peut tarder a arriver. m^r du pas [=D u p a s, von Strassburg]¹ estant exact".

"répondu le 21 novembre [1746]"

1) vgl. AH 27/139

Original, Allianzsigel Zurlauben-Pinchène beschädigt. Mit einer Notiz von Beat Fidel Zurlauben. - AH 77, 255-258 - Seite 257 leer

39

1679 Januar 28.

A

ERKLAERUNG DES [ZUGER] STADTSCHREIBERS [KARL WOLFGANG] WICKART
BEZUEGLICH EINES GELDGESCHENKS AN DIE ERBEN VON [JO-
HANN] KASPAR WEISSENBACH

"Herren [alt] Obervogt [von Gachnang, Johann] Caspar W y s s e n b a c h s
S[elig] Erben, Verehren M.G.H. [Ammann bzw. Stabführer und Rat der Stadt Zug]
um ihro gethaner Dedicat¹ ... [1678] gehaltner Comedi,² undt Verehrung der
welt gedanken 25 tugaten, So Herren Landtammann [und Stabführer B e a t J a -
k o b I.] Zurlauben von oberkeitlichem geldt abzuostaathen uberlassen wor-
den. ...

[gez.] Staattschriber Wikharten"

"den 4. Hornung 1679 hab Ichs dem H. pflieger [zu St. Wolfgang, Johann]
L a n d t w i n g undt seinem Sohn Carle Joseph W y s s e n b a c h [geben]."

- 1) s. Trawr-Gedancken Einer Christlichen Seelen under dem Namen Hagiophilae [S. 4ff]
- 2) s. AH 77/37 Anm. 1

Glosse von Beat Jakob I. Zurlauben - AH 77, 259-260 - Seite 260 leer

40

1659 September 25., Freiburg i.Ue.

A

SCHREIBEN VON L[OUIS] DU PRE AN [ALT] AMMANN [UND DERZEITIGEN
STADT- UND AMTSRAT BEAT II.] ZURLAUBEN, ZUG

"J'ay reçu l'honneur des vostres du 13 de ce mois et depuis celles du S.^r
Major [de] M a i l l a r d o [z, von Freiburg i.Ue.], la Copie des quelles
vous trouverés cy-Jointe pour vous esclaircir des accusations¹ faites à tort
à l'encontre de luy par le Jeusne [Franz Friedrich] stocquer [=S t o c k e r]
instigué sans doubte par Scharpff [=Hptm. S c h a r f] et sa femme auprès des-
quels Jl fait sa demeure aux despens de son honneur et reputation Car celle
cy prostitue et fait trafic de son Corps, Jl a desià gagné une grievfue Ma-
ladie l'esté derniere par ses desbauches à ce que l'on m'en dit, s'il les con-
tinue Jl pourroit possible rendre la Comp.^{ie} vacquante [- gemeint die Kompag-
nie Stocker in sav. Diensten -] plustost que l'on ne s'en attend, et vous en
estre accomodé, Je m'assure bien que l'Intention dud.^t Scharpff et de sa fem-
me est de desgouster entierement le Major Maillardo de la Comp.^{ie} par les
moiens qu'ils dictent au Jeusne Stocker, croyans que venant à l'abandonner
led.^t Scharpff en pourroit r'avoir le Comandement en quoy Jl perd cepandant
son temps, ainsi que pourrés cognoistre par la ci-Jointe copie, non obstant
l'Assidüe Court que led.^t Scharpff fait à Mons.^r le Collonel [général des
Suißes, Frédéric] T a n a [Marquis d'Entraques] pour soy r'introduire dans
ses bonnes graces; ses belles qualités etant trop cogñues à S.E. pour luy en
faire part, à Mesure que Je recevray d'aultres advis de ces Choses Je ne man-
queray à vous en rendre Compte pour pouvoir informer au vray vos Seigneurs
[Ammann und Rat] de ce qui se passe".